

Image not found or type unknown



Saisie arrêt sur salaire

Par **blasrein**, le **12/06/2014** à **13:47**

Bonjour,rrnMes locataires (co-loc) ont quittés mon logement suite à une procédure pour non paiement.rnPour récupérer la dette suite à jugement, l'huissier à fait une demande de saisie arrêt sur salaires.rnLe jugement du 5 juin dernier autorise cette saisie.rnMaintenant que va-t-il se passer ?rnL'huissier me dit qu'il faut attendre que le tribunal définisse le montant mensuel (plusieurs mois d'attente) rnEnsuite l'huissier récupérera les sommes et me les transmettra.rnrnAurai-je une copie du jugement ?rnQui m'indiquera la somme à percevoir ?rnDois je demander à avoir le virement direct sur mon compte?rnEst-il préférable que l'huissier touche à ma place pour garantir tout problème de non paiement ?rnrnmerci de votre aide